LA

Etudes milieu naturel, Dossiers Installations Classées ICPE, Economies d'eau et de pollution, Traitement des eaux résiduaires et eaux pluviales, Assistance technique aux travaux, Etudes de sécurisation des réseaux EU et EP, Assistance à l'exploitation de stations d'épuration, Comparaison des filières de traitement, Suivi biotechnique, SRR, RSDE, Assistance à l'exploitation de stations d'épuration, Convention de rejet, Etudes de périmètre d'épandage, Assistance à maître d'ouvrage, Suivi agronomique, Formation, Veille juridique...

LETTRE D'INFORMATION n° 15 Novembre 2012 du Groupe GES —





ÉDITORIAL

L'environnement « sur le terrain » et pour l'économie.

De nombreuses actions sont menées au nom de l'environnement. Pour autant, la connaissance de l'environnement et de son fonctionnement reste souvent imprécise. La **vérification sur le terrain** de la situation de l'environnement est une phase essentielle

Dans le contexte de crise que nous traversons, notre approche de « l'environnement réel », c'est-à-dire pratique, pragmatique et économique s'avère plus que jamais fructueuse :

- quel est l'état du milieu récepteur ?
- quels sont les objectifs prioritaires ?
- quelle hiérarchie adopter dans les actions ?
- qu'est-ce que permet la réglementation ?
- quelles sont les économies envisageables ?
 - coûts d'exploitations,
 - réductions à la source,
 - modifications de process,
 - valorisation des co-produits,
 - modalités de traitement,
 - investissements judicieux.

N'est vraiment « durable » que ce qui est compatible avec l'économie.

Le développement de l'activité économique, indispensable pour les entreprises, nécessite d'aborder les questions d'environnement avec justesse et lucidité. L'environnement doit se raisonner « froidement », sur la base d'informations et de données de terrain, de mesures et de calculs fiables, comme tout le reste de l'activité industrielle.

AGENCE DE NIORT-ECHIRÉ

Notre Agence de Niort (Echiré) est désormais animée par **Emmanuel Henocque** qui a quitté l'Agence de l'Eau Seine Normandie (délégation de Sens) pour rejoindre GES.



DIRECTION RÉGIONALE SUD-OUEST Forge - 79410 ÉCHIRÉ TEL : 05.49.79.20.20 PORT : 06.09.32.52.70 contact : e.henocque@ges-sa.fr

6 agences en France 50 ingénieurs et techniciens pluridisciplinaires à votre service.



FORMATION

GES anime des formations continues, qui sont appréciées de tous les participants.

Consultez notre site internet pour télécharger les différents programmes.

Formation sur les **épandages** (boues, effluents, coproduits)

Formation sur l'exploitation des **stations d'épuration** : principe et exploitation Formation sur la **méthanisation** : principe et exploitation

CFIA 2013 à Rennes

GES sera présent au salon CFIA du 12 au 14 mars 2013



RENNES rendez-vous sur notre site www.ges-sa.fr
Parc Expo
Rennes Aéroport
pour votre badge d'accès



LA **GESTION** DES EAUX PLUVIALES

Témoignage de Michel LOMBARDIE Directeur Industriel Société TIMAC AGRO (Groupe Roullier)



Nos usines de Saint-Malo (35) sont spécialisées dans la fabrication d'engrais et de compléments minéraux.

L'amélioration de la gestion des eaux pluviales avait fait l'objet de plusieurs études qui aboutissaient à des solutions non satisfaisantes d'un point de vue technique ou économique.

Grâce à son expérience, GES a proposé d'autres solutions plus avantageuses. Nous avons poursuivi avec le groupe GES pour la mise en place de ces solutions :

Le schéma retenu repose sur :

- La limitation des souillures au sol,
- Le stockage et le recyclage des eaux souillées,
- Le transfert d'une partie des eaux propres issues des toitures vers une noue d'infiltration,
- La gestion des autres eaux pluviales grâce à un bassin de régulation et confinement, aiguillage vers 3 destinations selon la qualité des eaux, contrôlée en continu.

En plus de la maîtrise qualitative et quantitative de nos rejets, ce schéma nous garantit le recyclage de nos pertes de matières et des économies d'eau importantes, ce qu'évidemment nous apprécions tout particulièrement.





La Lettre de la SCM

Numéros 1 à 50

Pascal Bruckner

« Le fanatisme de l'apocalypse »

Un livre décapant et lucide sur les errements de

Bernard Beauzamy « Le recueil des "Lettres de la SCM", n° 1 à 50 »

Drôle et décapant, ce recueil pointe les erreurs de raisonnement. les dysfonctionnements... De nombreux exemples concernent l'environnement Ed. SCM

Christian Gerondeau « Ecologie, la fin »

Réquisitoire implacable à l'encontre des politiques environnementales menées, illustrant le déficit de science robuste dans les prises de décision; l'ouvrage dénonce l'impossibilité de la transition énergétique qui va faire l'objet de grands débats dans les mois a venir

Ed. du Toucan

l'activisme écologiste, en sorte de suite au « Nouvel Ordre Ecologique » de Luc Ferry

Ed. GRASSET



.'ÉCHO DES RÉGIONS

De nouvelles missions confiées au groupe GES :

Plats cuisinés - Conserverie (02) : adaptation des ouvrages d'assainissement.

Fromagerie (02): suivi biotechnique de la station et suivi agronomique des épandages de boues

Belgique: Expertise sur la méthanisation pour la CDC. L'offre de GES et Moletta Méthanisation a été retenue, au terme d'une consultation, pour expertiser un procédé original de méthanisation.

Fabrication de pâtes alimentaires (69) : Economies à la source, mise en place de valorisation des graisses de cuisson et des sauces (plus de 50% de réduction des flux DCO journaliers). Ce qui a permis d'éviter la création d'un prétraitement coûteux et générateur de nuisances olfactives en zone urbanisée (bassin tampon et boues physicochimiques ...).

Fabrication de repas (70) : accompagnement sur la mise en place d'une filière autonome de traitement des eaux, rustique, fiable et peu gourmande en temps d'exploitation : lagunage aéré avec infiltration des eaux traitées (après stockage des eaux traitées permettant de répondre aux besoins d'extinction incendie).

Laiterie (73) : Economies à la source : réduction des consommations d'eau et mise en place d'une filière de valorisation en alimentation animale, négociation pour une convention de rejet au réseau de la collectivité.

RÉGLEMENTATION:

Régime d'Enregistrement ICPE :

Intermédiaire entre le régime de déclaration et d'autorisation, le régime d'enregistrement est désormais applicable aux ICPE, pour certaines rubriques : transformation de produits d'origine animale, entrepôts, élevages, fabrication d'alcool, stations services... L'objectif avoué de cette procédure est de « réduire de moitié les délais de procédure et de simplifier les dossiers de demande » tout en prévoyant un possible basculement, lors de l'instruction, vers une procédure longue d'autorisation, avec pour conséquence la remise en cause du projet (report de début des travaux, du démarrage de l'exploitation). GES vous accompagnera pour définir en amont la procédure la plus adaptée à votre projet, évaluer les risques de basculement et pour les installations existantes, faire valoir vos droits d'antériorité.

Directive Nitrates: nouvelle doctrine française

Un arrêté du 19 décembre 2011 fixe les nouvelles modalités de mise en application de la directive nitrates de 1991.

La commission européenne demandait à la France de revoir l'application de cette directive de 1991, suite aux réclamations de l'association Eau et Rivières de Bretagne. Une consultation a été organisée par les ministères. GES a soumis ses suggestions.

Au final, les calendriers d'interdiction ont été modifiés et clarifiés : possibilité d'épandre sur CIPAN, création de mesures assouplies pour les effluents peu chargés (moins de 500 g de N/m3), reconnaissance de l'épandage des effluents agro-alimentaires, et ce toute

Par contre, des évolutions sensibles sont arrêtées pour les effluents d'élevage, modification des rejets des vaches laitières, capacités de stockage d'effluents d'élevage accrues, nouvelles modalités de calculs des doses d'azote.

La doctrine nationale sera ensuite déclinée dans les plans d'action élaborés désormais au niveau régional.

En attendant que la directive nitrate ne fasse l'objet d'un réexamen sur le fond, voire d'une abrogation.

Extension du dispositif de Garanties Financières

Ce dispositif, applicable notamment aux stockages de déchets et aux carrières, est destiné à pallier l'insolvabilité d'un exploitant lors de la cessation d'activité. Ce système est désormais étendu à de multiples installations classées soumises à autorisation (installation de combustion de plus de 20 MW, emploi de colle, de colorants...) et stockage de déchets soumis à enregistrement. Un arrêté du 12 mai 2012 fixe la liste des installations visées et les délais de constitution des garanties : dès aujourd'hui pour les installations nouvelles et, pour les installations existantes, dès aujourd'hui ou en 2017 selon le potentiel d'impact de l'activité sur la pollution des sols. GES se tient à votre disposition pour calculer le montant de ces garanties qui sera proposé au Préfet et inscrit dans votre arrêté préfectoral.

RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX COLLECTIFS

Des investissements inutiles au prétexte environnemental?

Les conventions de rejets aux réseaux collectifs avec l'obligation de prétraitement pour respecter des concentrations maximales, calquées sur les valeurs mentionnées dans l'arrêté du 2 février 1998, génèrent souvent des fausses obligations d'installations d'ouvrages de prétraitement. Ceci génère d'inutiles dépenses d'investissement et de fonctionnement, et des déchets délicats à éliminer.

Il est pourtant prévu dans la réglementation que des valeurs de concentration supérieures soient acceptées, dès lors que l'ouvrage d'épuration a la capacité de traiter les effluents industriels ; celle-ci s'exprime en charge : kg/j de DCO principalement.

Raisonner sur les concentrations est un contresens qui pénalise les entreprises qui mettent en place des économies d'eau en interne.

Nombre de conventions de rejet, que nous avons pu accompagner, ne mentionnent plus les concentrations et ne portent que sur les flux de rejet sur lesquels l'industriel peut s'engager.

RSDE

Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau

GES vous propose de vous accompagner dans la réalisation, les prélèvements, les interprétations des analyses, les échanges avec l'INERIS et l'inspection des ICPE.

Nous constacter au 02 99 04 10 20 ou rsde@ges-sa.fr



CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

BUREAUX ET LABORATOIRES - LES BASSES FORGES - 35530 NOYAL SUR VILAINE Tél: 02 99 04 10 20 Fax: 02 99 04 10 25

email: contact@ges-sa.fr - web: www.ges-sa.fr

Centre de formation et ferme expérimentale -L'Afféagement, 35340 Liffré • Tél. : 02 99 68 51 51 - Fax. : 02 99 68 55 31 Agence régionale Ouest - Bureaux et laboratoires - Les Basses Forges, 35530 Noyal-sur-Vilaine • Tél. : 02 99 04 10 20 - Fax. : 02 99 04 10 25

Agence régionale Nord-Est - 80 r Pierre-Gilles de Gennes 02000 Barenton Bugny • Tél. : 03 23 23 23 26 8 - Fax. : 09 72 19 35 51

Agence régionale Est - 870 avenue Denis Papin, 54715 Ludres • Tél. : 03 83 26 02 63 - Fax. : 03 83 29 75 76

Agence régionale Sud-Ouest - Forge, 79410 Échiré • Tél. : 05 49 79 20 20 - Fax. : 09 72 11 13 90

Agence régionale Sud-Est - GESsec - La Chapelle, 42155 St Jean - St Maurice/Loire • Tél. : 04 77 63 30 30 - Fax. : 04 77 63 39 80